

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 398**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur à référentiel commun européen "responsable de l' hébergement "

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS à référentiel commun européen Responsable de l'hébergement ' gère les services d'hébergement de l'établissement de manière harmonieuse et efficace en respectant les normes, la politique et les procédures en usage dans cet établissement.

choix des orientations de la politique commerciale, il participe à l' élaboration des actions de promotion et contribue à la mise en place d' une démarche qualité.

Il coordonne les opérations de gestion relative à la facturation, veille à la qualité des prestations, s'appuie sur le poste d'accueil pour promouvoir l' image de l'établissement et s' assure du suivi du dossier du client pour le fidéliser.

Dans le cadre de la gestion de l'accueil et de la réception, de la prise de contact au suivi du départ du client, ce responsable s'assure que les dispositions sont prises, tant à son poste de travail qu'auprès des autres services de l' établissement pour que le séjour du client réponde au mieux a ses attentes.

Dans toutes ses activités, il organise les ressources afin de gérer les aléas et collabore avec les autres services.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce métier peut s'exercer dans différents lieux professionnels : hôtels de toutes tailles, centres d'accueil (personnes âgées, handicapées, jeunes, etc.), bateaux de croisière, hôtellerie de plein air, etc...

Appellations courantes des emplois : Responsable, Directeur /Directrice d' hébergement

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Analyse et résolution de situations professionnelles (en trois langues vivantes)
- Etude économique, juridique, commerciale et de gestion de l'établissement d' hébergement
- Projet professionnel (en deux langues vivantes)
- Mercatique et culture commerciale
- Management d'activités d' hébergement (en trois langues vivantes)
- Missions d'hébergement appliquées (en deux langues vivantes)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Diplôme à référentiel commun européen (9 pays : France, Royaume-uni, Allemagne, Espagne, Hongrie, République Tchèque, Pays-Bas, Italie, Belgique)

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 AOUT 2003 Arrêté de modification du 7/07/06

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

Onisep Eduscol

CNDP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.eduscol.education.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :